

QUOTIDIEN LA PRESSE DE LA MANCHE
298 mots

mercredi 10 juillet 2019

Manche

ÉDUCATION. Une conséquence de la réforme des lycées

Que faire des livres scolaires obsolètes ?



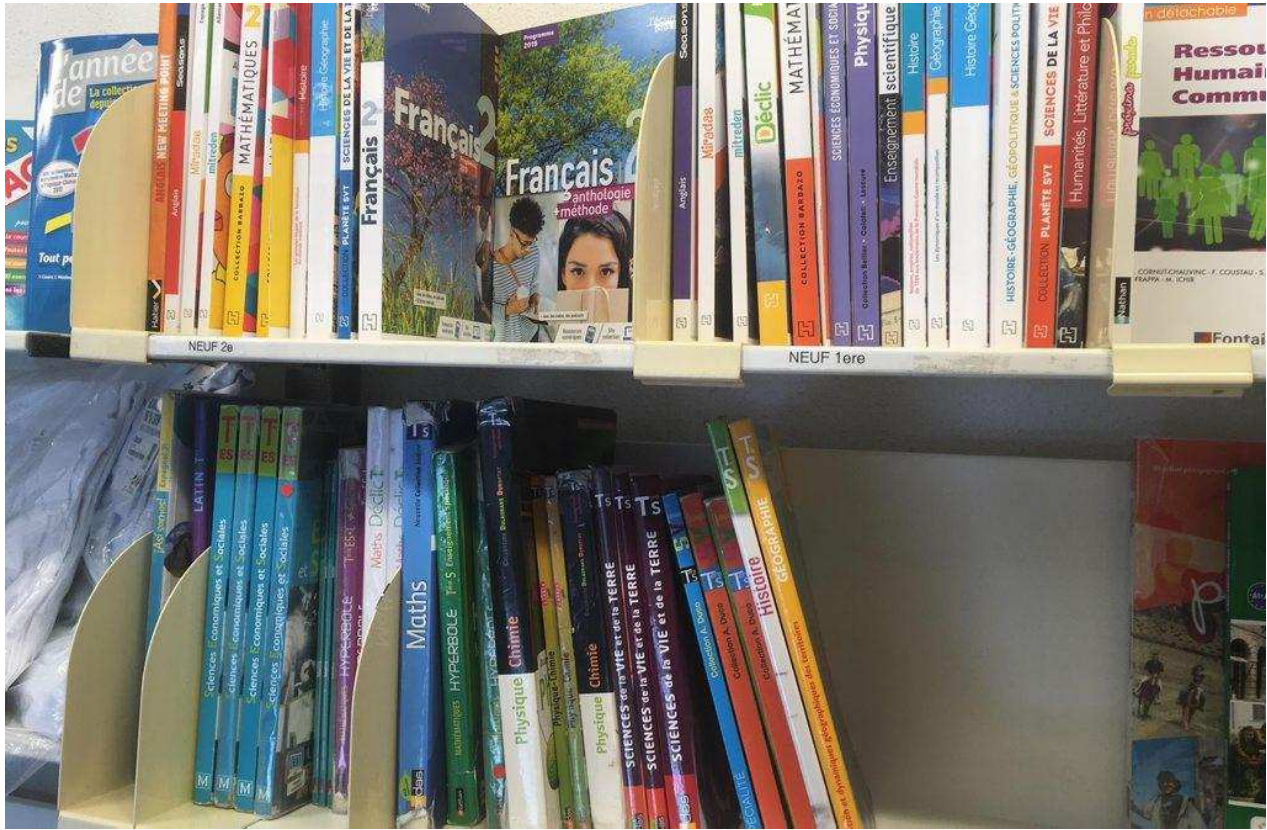
LA RÉFORME des lycées a entraîné un changement du programme scolaire. Les élèves de seconde doivent acheter leurs manuels neufs et ne peuvent pas revendre leurs anciens manuels. Les élèves de première ne peuvent pas non plus revendre leurs livres aux élèves qui entrent en seconde, mais peuvent acheter d'occasion ceux de la rentrée prochaine. Il n'y a que les terminales qui ont pu revendre leurs livres. Les listes de manuels scolaires sont même encore incomplètes pour certains établissements, comme le lycée Victor-Grignard qui demande aux élèves d'attendre la rentrée.

Des dons possibles

Les parents d'élèves se retrouvent désœuvrés avec des manuels sur les bras qu'ils ne peuvent pas revendre. Le magasin Plein Ciel et la librairie Ryst peuvent seulement récupérer les manuels réutilisables comme l'espagnol et la littérature. Ils tentent de rediriger les familles vers des associations qui reprennent les livres, notamment certaines qui les envoient en Afrique comme Livres sans frontières ou ADN Malagasy.

Afin de pallier ce coût important pour acheter les nouveaux manuels, la Région a augmenté le montant de son dispositif « Atouts Normandie », passant de 70 à 120 € pour les filières générales et technologiques, mais reste de 40 € pour la filière professionnelle. Cependant, la FCPE de la Manche a estimé le coût moyen pour l'achat des nouveaux livres de première à 280 € et ne sait pas encore si la Région va réitérer cette aide l'an prochain pour les élèves de première qui devront acheter des manuels scolaires neufs. Cette année, la librairie Ryst s'engage à faire une remise de 5 % afin d'aider les familles pour l'achat de ces nouveaux manuels.

Pauline BOSQUET



Le changement de programme scolaire provoque l'obsolescence de certains livres.